

La logique du commerce règne en maître

Michèle Leroux

L'ex-ministre des Relations internationales du Québec Louise Beaudoin n'a jamais craint la controverse. À l'approche de la soixantaine, la dame qui a troqué la politique pour le monde universitaire n'a rien perdu de sa fougue. Tout récemment, la chercheuse associée au Centre Études internationales et mondialisation (CEIM) n'a pas hésité à critiquer la tangente que prenait la rencontre des experts mandatés par 128 États réunis à Paris pour examiner la première ébauche d'un avant-projet de convention de l'UNESCO sur la protection de la diversité culturelle.

Élaboré par des spécialistes d'origines géographiques et disciplinaires variées, l'avant-projet de convention sur la diversité culturelle est fondé sur des principes tels que les droits de l'homme, la liberté d'expression, la coopération et la solidarité internationales. Il vise à garantir aux États le droit de protéger leur culture. De la trentaine d'articles que contient l'avant-projet, il n'y en a que deux qui posent vraiment problème, les articles 19 et 24 portant sur le règlement des différends et la relation entre la convention et les autres traités internationaux.

«S'il n'est pas modifié, ce projet risque de n'avoir aucun effet. Tout le débat tient à ceci : cette convention sera-t-elle effective, oui ou non, et quelles sont les conditions pour qu'elle le soit?», affirme Mme Beaudoin, qui n'en revient pas de voir les représentants gouvernementaux prôner la prudence et plier l'échine devant les Américains, adversaires invétérés de la protection de l'identité culturelle. «Ça me désole. Je ne peux pas croire qu'avec une vraie bataille on ne pourrait pas arriver à quelque chose de plus efficace, d'ici l'échéance d'octobre 2005.»

Accords bilatéraux

Les États-Unis ont conclu avec une trentaine d'États des traités bilatéraux qui battent en brèche l'idée de diversité culturelle, explique le directeur du Groupe de recherche sur l'intégration



Photo : Martin Brault

Louise Beaudoin, professeure associée au Département d'histoire et chercheure associée au Centre Études internationales et mondialisation (CEIM), en compagnie de Gilbert Gagné, directeur du Groupe de recherche sur l'intégration continentale (GRIC) et professeur au Département des études politiques de l'Université Bishop's.

tion continentale (GRIC) Gilbert Gagné, professeur au Département des études politiques de l'Université Bishop's. «Lorsque la convention sera signée, il sera malheureusement trop tard pour ces pays, ajoute Mme Beaudoin. Mais pour nous et les autres, cet instrument est nécessaire si on veut que les Américains ne puissent contester, par exemple, notre quota de 65 % de chansons francophones à la radio, ni remettre en question l'existence ou les politiques du CRTC (le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes), le pourcentage de contenu canadien à la télévision ou la SODEC (la Société de développement des entreprises culturelles).»

«Le Canada et le Québec ont pilo-

té au premier chef ce dossier, explique le chercheur. On se rappelle qu'à la suite du différend canado-américain sur les périodiques, l'Organisation mondiale du commerce (OMC) avait déclaré les mesures de protection des périodiques canadiens incompatibles avec les dispositions et principes régissant les échanges internationaux. Le modèle de la clause d'exemption culturelle que le Canada avait obtenue dans le régime de libre-échange ayant montré ses limites, le gouvernement canadien a dû revoir sa stratégie. En 1999, on lança l'idée d'un nouveau traité international.»

Aux lendemains des événements du 11 septembre 2001, les 185 États membres de l'UNESCO ont adopté la

Déclaration universelle sur la diversité culturelle, à l'unanimité. Les États se sont donné quatre ans pour mettre au point une convention normative de nature contraignante, apte à faire face aux menaces concrètes et au vide juridique dans lequel navigue la diversité culturelle à l'ère de la mondialisation. Notons que les États-Unis, qui avaient quitté l'UNESCO en 1985 en raison des discussions sur le «Nouvel ordre mondial de l'information et de la communication», l'ont réintégré en 2003.

Le commerce : le roi des droits

Mais pourquoi avoir choisi la voie de l'UNESCO – un organisme qui s'enlise facilement dans ce que certains appellent le «symbolic talkanism» – si-

gnale M. Gagné, plutôt que de mener la bataille au sein de l'OMC, plus efficace et dotée de pouvoirs contraignants? «Parce que la vocation de l'OMC, c'est de libéraliser les échanges, un régime dangereux quand on veut protéger la culture qui y est traitée comme un bien, une simple marchandise comme les autres. ... On a donc soumis le dossier à l'UNESCO. Et voilà que maintenant, si ce qui est sur la table est retenu, chaque fois qu'il y aura un conflit entre une mesure de protection de la culture et un traité commercial, ce sera l'OMC qui tranchera! Pourquoi et en vertu de quoi faut-il toujours que les impératifs commerciaux aient préséance sur les autres droits?», questionne la polémiste.

«S'il faut saluer le fait que le projet enchâsse le principe de la diversité culturelle dans le droit international, estime M. Gagné, il faut par ailleurs constater que la seule disposition contraignante impose la... conciliation! Le débat actuel renvoie à la prépondérance des considérations économiques et commerciales sur tout autre type de considérations. À cet égard, le combat de la diversité culturelle est un de ceux qui risquent le plus de faire avancer la question fondamentale des normes et des cadres de la gouvernance mondiale et qui en illustrent le mieux les enjeux.»

Comme on peut le constater, ce n'est pas parce que Mme Beaudoin a quitté le monde de la politique que la politique l'a quittée. Après avoir assumé pendant six ans le mandat d'envoyée spéciale de l'Agence internationale de la francophonie et s'être initiée, depuis son arrivée à l'UQAM il y a près d'un an, à l'évaluation de mémoires de maîtrise et aux activités de groupes de recherche, l'«altermondialiste» qui n'en a pas moins reçu le titre de «commandeur» de la Légion d'honneur le mois dernier, transporte maintenant son expertise et sa réflexion critique dans l'enseignement. En janvier prochain, elle donnera le cours «Francophonie et mondialisation» ●